

-----PETITION-----

Le RIFSEEP des travailleurs sociaux de la fonction publique de l'état : Un déclassement professionnel INACCEPTABLE pour les conseillers techniques et pour les assistants de service social !

Alors que Madame LEBRANCHU, Ministre de la Fonction Publique annonce publiquement qu'un traitement particulier de la filière sociale sera mis en œuvre dans la réforme des carrières et pour 2018 une reconnaissance de notre qualification et du niveau de nos missions selon le modèle de la filière paramédicale,

Alors que le rapport de *Brigitte Bourguignon* remis le 2 septembre à Manuel Valls, fait une proposition qui s'inscrit dans une dynamique de valorisation, tant de l'accomplissement de notre travail au quotidien que dans la reconnaissance de notre niveau de responsabilité.

Alors que notre diplôme d'État est déjà reconnu par l'union européenne au niveau licence (catégorie A) depuis 2011, mais en France classé dans la catégorie B+ (BAC+2).

le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) par arrêtés du 03 juin 2015 propose des plafonds de primes équivalents à la catégorie C pour les AS et à la catégorie B pour les CTSS.

L'injustice CONTINUE envers les métiers du social !

Inacceptable !

Cette rétrogradation dans des catégories inférieures est une insulte à nos professions et à nos missions. Ces arrêtés sont en plus en totale contradictions avec les annonces de la Ministre et sont discriminants pour toute une catégorie professionnelle,

Nous, conseillers techniques et assistants de service social, affirmons exercer un métier complexe, à charge psychique importante où la prise de distance, l'adaptation est à construire en permanence.

Notre engagement professionnel quotidien nécessite des compétences en matière d'intervention sociale d'aide à la personne, d'intervention d'intérêt collectif, d'expertise sociale, d'encadrement de service.

Chaque jour nous nous impliquons auprès de publics, dans des services dont les situations sont de plus en plus difficiles. Le contexte et les zones d'intervention se complexifient aussi avec la mise en place de partenariats et de conventions interministérielles.

Nous refusons que notre profession, utile aux collectifs, aux individus, à la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale soit déclassifiée.

C'est pourquoi dans l'attente de la reconnaissance en catégorie A nous demandons :

- ✓ **La revalorisation immédiate des plafonds** prévus par le RIFSEEP.
- ✓ Que chaque Ministère propose une véritable revalorisation du **niveau de nos régimes indemnitaires** pour enfin le repositionner en adéquation avec nos qualifications, nos responsabilités, nos missions,
- ✓ **La suppression des groupes de fonctions tels qu'ils sont proposés dans la circulaire,** car ils sont inadaptés à notre métier et à nos missions. Ces groupes créent un sentiment d'injustice et bloquent les mobilités déjà quasi inexistantes.